



DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ENERGIE DE
NOUVELLE-CALEDONIE

Service Industrie

1ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

N° CS12-3160-SI-*1938*
DIMENC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouméa, le

4 JUIL. 2012

Le directeur

à

Monsieur le gérant de la Société ROBEX SARL
6 impasse Elogette
Orphelinat
98 800 Nouméa

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n° TDESI_0405 / ID-ICPE 122
Déclaration de mise en service des installations
Référence : Courrier référence CS11-3160-SI-3178/DIMENC du 21 novembre 2011

Monsieur le gérant,

Conformément à l'article n° 415-7 du code de l'environnement de la province Sud et comme précisé dans le courrier cité en référence ainsi que dans notre courrier électronique de relance en date du 5 juin 2012, vous êtes tenu d'adresser à Monsieur le président de l'assemblée de la province Sud, une déclaration de mise en service de vos installations en trois exemplaires.

Sauf erreur de ma part, cette déclaration de mise en service n'est pas parvenue à l'inspection des installations classées.

Je vous demande donc de me la faire parvenir dans les plus brefs délais.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma parfaite considération.